



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2012

L'an deux mil douze, le lundi 14 mai 2012 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents:

Mmes Micheline VOINIER - Sandrine PINÇON - Angélique MENAGE – Fabienne BECHET – Hélène MAHAUT – Lisiane PEREIRA – Micaela PTAK
Messieurs Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN - François Rémy MONNIER – Daniel RENAULT - Monsieur Thierry LABARTHE

Absent :

Monsieur Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance
Mr Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 avril est validé à l'unanimité.

Le conseil municipal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Marcel BROUSSE, survenu le 19 avril 2012. Nous ne perdons pas seulement le conseiller municipal impliqué qu'il était dans les affaires communales, mais nous saluons la disparition de notre ami, notre Marcel à tous. Marcel s'est dévoué pour la mairie de Nézel, une grande partie de son existence à l'occasion de ses mandats d'élu de 1971 à 2008. Il avait mis ses compétences professionnelles au service de son village qu'il aimait tant, son savoir-faire dans le domaine de l'électricité et s'est toujours investi activement au comité des fêtes, notamment en tirant de nombreux feux d'artifices très appréciés. Par son implication, il faisait partie des figures incontournables de notre village et suscitait la considération de la population. Le conseil municipal adresse ses condoléances à sa famille.

C'est aussi avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Madame GRANDRY Micheline survenu le 04 mai 2012. Madame Grandry fût notre postière un grand nombre d'années. Elle parcourait à vélo ou à pied même, le village de Nézel et celui de la Falaise pour remettre le courrier aux habitants avec qui elle entretenait une relation quasi amicale. Elle avait en elle ce sens inné du service de proximité, en portant assistance aux personnes âgées, les aidant même à faire leur course, en même temps que sa tournée. Le service public elle ne l'avait pas attendu, elle l'avait invité... Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances à sa famille.

En ce qui concerne les scolaires, le voyage des classes primaires aux Sables d'Olonne a été très apprécié de tous, pendant que les maternelles profitaient d'une visite au parc de Thoiry. De même le marché aux plantes organisé par la caisse des écoles a remporté un franc succès. Prochainement une visite de ferme pédagogique est prévue à Ecquevilly pour nos élèves dans le cadre du projet de Conservatoire des variétés potagères du futur parc Bellevue.

Par ailleurs une visite pédagogique de la mairie de Nézel par les scolaires, a eu lieu le 11 mai. A l'initiative des enseignantes, Mr le Maire et son adjointe aux affaires scolaires Hélène Mahaut, aidés des agents municipaux, ont pu faire découvrir toute une matinée, non seulement le fonctionnement de la commune, mais également celui de la démocratie locale. Nourris par le contexte des élections présidentielles et législatives, les écoliers ont manifesté un réel intérêt en posant de nombreuses questions très pertinentes sur leur village ! Devant cet enthousiasme, Hélène Mahaut eu l'idée d'un jeu concours " Si j'étais Maire, je ferais..." et Monsieur le Maire a invité les écoliers à remettre leurs 10 propositions au conseil municipal d'ici fin mai et leur a promis qu'il retiendrait les meilleures d'entre elles afin de les inscrire à l'ordre du jour du conseil juste avant l'été....

La commémoration du 08 mai a été particulièrement appréciée cette année grâce à la présence des élèves accompagnés de leur institutrice et de Madame BRUGEL directrice de l'école Pasteur. Les élèves ont repris la Marseillaise, initiative fortement appréciée des membres locaux de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie). Nous remercions aussi Nézel Music d'être toujours présent par leur accompagnement musical.

Monsieur TURPIN informe le conseil que Monsieur Alain SCHMITZ, président du Conseil Général, viendra visiter la station d'épuration de Nézel le 31 mai prochain dans le cadre d'une visite dans notre canton. Le chantier qui se déroule conformément au planning prévisionnel d'exécution, devrait prendre fin en octobre 2012.

Une commission travaux a eu lieu le 20 avril dernier. Daniel RENAULT informe le conseil de l'achèvement à l'espace Pierre Brémard ainsi que sur la création de l'ilot central à la sortie de l'école. Par ailleurs le marquage de la RD 191 va débiter très prochainement.

Monsieur TURPIN informe le conseil municipal de l'avancement des études du projet de Parc Bellevue. Le comité de pilotage a eu lieu le 11 avril. La prochaine réunion aura lieu le 25 mai.

Une commission cantine a eu lieu le 10 mai 2012. Devant l'effectif croissant d'enfants inscrits à la cantine, il avait été demandé aux familles ayant la possibilité de garder occasionnellement leurs enfants à la maison, de le faire aux jours d'affluence afin de nous aider à pallier au pic de fréquentation. Nous avons pu constater ces dernières semaines une diminution des effectifs à la cantine...

Nous remercions vivement les parents qui ont eu la possibilité de nous aider en ce sens.

Par ailleurs nous avons reçu le dernier compte-rendu du comité de Pilotage de l'OIN (opération d'intérêt national). Ce dernier est à la disposition des élus.

Le COBAHMA (comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre) nous a adressé un CD sur le bilan des pêches électriques réalisées en 2011. Ce dernier est à la disposition du conseil

municipal. Par ailleurs nous avons été informés de la reconnaissance du COBAHMA en EPTB (établissement public territorial de bassin).

Le SIVOM (syndicat intercommunal pour le ramassage scolaire) nous a adressé son dernier compte-rendu concernant entre autres la tarification des cartes de transport (compte-rendu tenu à la disposition du conseil).

Enfin les derniers comptes rendus du SEY et du SIDOMPE ainsi que la lettre d'information du SEY (syndicat d'énergie des Yvelines) sont tenus à la disposition des conseillers.

Notre secrétaire de mairie nous informe qu'une stagiaire de BTS Assistant de Manager a rejoint les services municipaux pour 6 semaines afin de travailler sur une amélioration de l'organisation de l'accueil.

ORDRE DU JOUR

Un ajout à l'ordre du jour est proposé au conseil concernant : une décision budgétaire modificative.

- 1) Reconduction avec le département de la convention de la maintenance des équipements dynamiques de régulation du trafic (feux tricolores) des carrefours
- 2) Projet de convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la commune
- 3) Création et désignation des membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées
- 4) Organisation du bureau de vote pour les élections législatives 2012
- 5) Demande d'avis de la commune d'Epône sur son PLU en cours d'élaboration
- 6) Décision Budgétaire Modificative n°1

1) Reconduction avec le département de la convention de maintenance des équipements dynamiques de régulation du trafic (feux tricolores DLB/2012/20

Monsieur le Maire rappelle : Le Département assure pour les carrefours situés sur les routes départementales en agglomération, la seule maintenance des équipements dynamiques.

Les équipements statiques restant à la charge des communes.

La convention de gestion des installations situées sur le territoire de Nézel arrivant à expiration, Le Conseil Général, propose de bien vouloir la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré

- **l'accepte** à l'unanimité
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer
- **l'autorise** en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.

**2) Projet de convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la commune
DLB 2012/21**

Monsieur le Maire propose de renouveler avec le CIG la convention arrivant à expiration concernant l'intervention d'un agent pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la commune de Nézel

L'ACFI (**Agent Chargé de la Fonction d'Inspection**) est un acteur de la santé et de la sécurité au travail de la fonction publique territoriale. **Chaque collectivité et établissement public doit avoir au moins un ACFI** quelle que soit sa taille ou ses missions. Le décret précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion par voie de convention.

Il s'agit d'un agent chargé de **contrôler** l'application des règles en matière de santé et de sécurité au travail.

Les missions qui lui sont dévolues sont les suivantes : (*Article 5 du [décret n°85-603 modifié](#)*) :

- **contrôler** les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- **proposer** à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- En cas d'urgence, proposer à l'autorité territoriale les mesures immédiates jugées nécessaires. L'autorité territoriale informe l'ACFI des suites données aux propositions,
- Intervenir dans le cadre des enquêtes après mise en œuvre du **droit d'alerte et de retrait pour danger grave et imminent** (Article 5-1 et s. du décret n°85-603 modifié) .

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré

- **l'accepte** à l'unanimité
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer
- **l'autorise** en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.

**3) Création et désignation des membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées
DLB 2012/22**

Monsieur le Maire propose au conseil de créer une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Bien qu'obligatoire uniquement dans les communes de plus de 5000 habitants il apparait judicieux de se saisir de cet outil afin d'entamer la réflexion sur l'accessibilité.

Les compétences de cette commission sont :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics de la voirie.
- d'organiser un recensement des logements accessibles,
- d'établir un rapport annuel présenté au conseil municipal,
- de faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Vu la proposition de la commission travaux en date du 20 avril 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la constitution de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées prévue à l'article L2143 du code général des collectivités territoriales,
- désigne la composition de la commission suivante :
- Le Président, Monsieur le Maire,
- Les membres représentant les services municipaux : Laetitia GIGUERRE, secrétaire de mairie, William CRETTE, responsable des services techniques,
- Les membres représentant la commune : Madame MONTAYE et Madame ANGOT (usager et parent d'élève),
- Les membres représentant l'équipe municipale : Daniel RENAULT (équipements sportifs, voirie, travaux), Hélène MAHAUT (bâtiments scolaires)

Monsieur le maire souhaite qu'on y associe également la réflexion du conseil des sages. Il suggère de leur exposer le sujet lors du prochain conseil des sages et se propose en tant que président d'en être leur porte-parole.

**4) Organisation du bureau de vote pour les Législatives
DLB 2012/23**

Monsieur le Maire propose le tableau suivant concernant l'organisation du bureau de vote pour les élections législatives du 10 et 17 juin 2012.

1^{er} tour :

De 8 heures à 11 heures	Président : Micheline VOINIER Assesseurs : Lisiane PEREIRA et Thierry LABARTHE
De 11 heures à 14 heures	Président : Stéphane ANGOT Assesseurs : Fabienne BECHET et François Rémy MONNIER
De 14 heures à 17 heures	Président : Hélène MAHAUT Assesseurs : Fabienne BECHET et Micheline VOINIER
De 17 heures à 20 heures	Président : Dominique TURPIN Assesseurs : Hélène MAHAUT et Micheline VOINIER Secrétaire : Micheline VOINIER

2^{ème} tour :

De 8 heures à 11 heures	Président : Dominique TURPIN Assesseurs : Angélique MENAGE et Lisiane PEREIRA
De 11 heures à 14 heures	Président : Hélène MAHAUT Assesseurs : Thierry LABARTHE et Fabienne BECHET
De 14 heures à 17 heures	Président : Hélène MAHAUT Assesseurs : Thierry LABARTHE et Fabienne BECHET
De 17 heures à 20 heures	Président : Micheline VOINIER Assesseurs : Sandrine PINCON et Dominique TURPIN Secrétaire : Micheline VOINIER

Le conseil municipal adopte cette organisation à l'unanimité

**5) Demande d'avis de la commune d'Epône concernant son PLU, en cours d'élaboration
DLB 2012/24**

Monsieur le Maire expose que la commune d'Epône nous a adressé pour avis son pré-projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 12 mai,
Vu les éléments constitutifs du dossier,

Le conseil municipal de Nézel souhaite, à l'unanimité, que le projet d'élaboration du PLU d'Epône soit réalisé en intégrant la dimension du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes Seine Mauldre.

**6) Décision budgétaire modificative n°1
DLB 2012/25**

Monsieur ANGOT, adjoint aux finances expose la nécessité de prendre une décision budgétaire modificative afin de régulariser une erreur d'écriture au Budget 2012 :

+ 11 155 euros DI (27)
- 11155 euros DI (2111)
+ 11 155 euros RI 041 (27638) :
+ 11 155 euros DI 041 (2111) :

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette décision budgétaire modificative à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est close à 22 heures 52

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 juin 2012.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel